

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 23 avril 2018

Détermination des taux communaux pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1,00 % pour les trois taux, soit :

Taxe	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'Habitation	10.31 %	10.41 %
Taxe Foncier bâti	14.40 %	14.54 %
Taxe Foncier non bâti	64.17 %	64.79 %

Cela augmentera le produit attendu de 865 €. Le produit attendu total des trois taxes pour 2018 est de **90 093 €**.

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- Association la Route du Lez : 500 €
- L'A.E.R.C.D. : 570 € (30 € par enfant de Montjoux scolarisé x 19 élèves)
- L'Association Familiale de Dieulefit : 800 €
- L'Union Sportive Dieulefit-Bourdeaux (rugby) : 900€

L'écho de la Lance (les aînés) remercie la commune pour le prêt régulier de la salle polyvalente.

L'ACCA (les chasseurs) remercie la commune pour l'utilisation du cabanon.

Prix de vente des terrains communaux du Serre de Turc

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite vendre comme terrains à bâtir quatre lots issus de la division de la parcelle communale N°A 1234 (plan en annexe) au Serre de Turc, ayant fait l'objet d'un Certificat d'Urbanisme.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les prix de vente des parcelles comme suit :

- Adret Ouest (superficie d'environ 819 m²) : 75 € HT / m²
- Adret Est (superficie d'environ 923 m²) : 75 € HT / m²
- Ubac Ouest (superficie d'environ 853 m²) : 65 € HT / m²
- Ubac Est (superficie d'environ 465 m²) : 65 € HT / m²

Afin de rendre ces terrains plus attrayants lors des visites, il est prévu des chantiers participatifs de nettoyage aux dates suivantes : 28 avril matin, 05 mai matin et après-midi, 08 mai après-midi. Il sera souhaité une participation physique de la part des personnes qui ont bénéficié des coupes de bois.

Espaces publics

Monsieur le Maire fait le point en précisant le travail des lundis 16 et 23 avril par un groupe d'élus, ainsi qu'un C/R d'une réunion avec l'architecte paysagiste.

Pour ce qui est des grandes lignes de l'aménagement de la Paillette (qui sera la phase n° 1) :

- Périmètre : la phase 1 AVP "La Paillette" s'étendra du parvis de la mairie à la calade pour ce qui est de la D130 (nous réfléchissons pour l'instant quant à la descente à la salle des fêtes), et du pont du Lez au panneau d'agglo route de Vesc pour la D330. Nous y incluons l'entrée du tennis et son mur adjacent au lavoir ainsi que le parking du tennis, et bien évidemment la place Léopold Mourier jusqu'à l'entrée de l'impasse du Fournil.

- Concernant la place Léopold Mourier :

L'emplacement des 2 arbres de taille moyenne, de la fontaine et des stationnements est entériné. Nous laissons la place et le volume des végétations basses comme des murets au regard des professionnels. L'emplacement des pavages n'est pas forcément précis ni complet (celui vers la fontaine permet de relier cette dernière aux eaux usées. Celui entre la boulangerie et le restaurant permet de réparer et masquer les fissures du béton).

Consensus pour réserver un coin de regroupement vers le monument aux morts (cérémonies, castagnade, etc.).

- Concernant le lavoir : Nous avons décidé de supprimer la toiture et les murs jusqu'à la ferme centrale. Ainsi, la moitié du bassin sera couverte et l'autre sera à l'air libre, dégageant ainsi totalement la perspective, et nous limitant la tâche et les coûts par rapport à l'ouverture de 2 murs. La récupération des pierres de la démolition, comme celle partielle du mur sur la route de Teyssières servira à reconstruire des murets bancs sur la place.

- Concernant la route de Dieulefit : Après mûres réflexions et beaucoup de temps passé sur site, essai avec les voitures, des tracteurs, photos, vidéos, etc., nous entérinons une voirie à 5,40m, côté habitations, en laissant le trottoir franchissable actuel côté habitations, en mettant un caniveau béton à 5,40m, puis le stationnement en 2,5m de large, puis 0,5 de végétation, puis cheminement piétonnier, puis frontages contre la façade de l'école. Végétalisation avec muret bas dans le virage Dieulefit-La Roche. Avantage de resserrer le rayon de courbure de la place, de dévier l'axe des routes de Dieulefit et Teyssières.

- Concernant la mairie : la réflexion, moins aboutie, serait : Ecluse semi-centrale devant la mairie, abribus en face, place PMR en long devant mairie dans l'écluse, cheminement piétonnier détourné au pied de la façade et des escaliers de la mairie (on mettra l'affichage électoral et municipal sur la façade de basse de la salle des fêtes, le long de ce cheminement), puis continuité le long de l'école, en cassant le mur des boîtes aux lettres comme prévu, mais en conservant peut-être le déplacement du lampadaire (à faire chiffrer par SDED). 2 stationnements en épi entre les 2 tilleuls après la place PMR.

La réduction de vitesse aux entrées de la Paillette se fera certainement par des écluses ou chicanes.

5°) Questions diverses :

a) P.L.U Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 17 avril avec le bureau d'études INGETER. La démarche était de proposer une rupture à l'amiable du contrat concernant l'élaboration d'un P.L.U. Un courrier recommandé avec A/R de synthèse et de formulation de rupture sera adressé à INGETER. Rien ne prédit que cette démarche aboutira aisément.

b) A.D.N. Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la dernière rencontre avec A.D.N. Montjoux fait partie de la 2° tranche (ou poche). Le marché sera signé en 2018, pour une étude d'entre 6 et 9 mois, suivie des travaux d'une durée également de 6 à 9 mois environ ; cela nous conduit donc à une commercialisation début 2020. La commune devra corriger et valider le repérage déjà fait par A.D.N. Il conviendra également de vérifier que l'adressage postal est absolument complet en vue d'être adressé au fichier national et aux opérateurs de téléphonie.

c) Formation aux premiers secours Une journée a été programmée, a priori le samedi 02 juin, pour 8 à 10 personnes (agents municipaux et élus).

d) Utilisation aire naturelle Suite à une demande, la mairie rappelle que l'aire peut être utilisée par des particuliers, sans qu'il y ait réservation ou location. Cela implique donc que cette utilisation ne revêt pas un caractère privatif et que cet espace doit être partagé courtoisement avec d'autres utilisateurs potentiels.

e) Travaux à la boulangerie Monsieur le Maire expose le projet de travaux concernant le bâtiment communal « boulangerie ». Il s'agirait de créer ou d'améliorer l'isolation de cet immeuble, en isolant la façade par l'extérieur et en retirant l'ancienne isolation des combles pour la remplacer par une couche de ouate de cellulose soufflée. Une estimation a été demandée.

Ces travaux permettraient un gain au niveau confort thermique, ventilation intérieure et aspect esthétique.

Enfin, si cette réalisation est effectuée, cela rendra plus facile la transmission du commerce qui va être envisagée à moyen terme.

f) Cérémonie du 08 mai Elle aura lieu à 11 h 30 sur la place L. Mourier.

La séance levée à 23 heures.